

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 12 février 2009

L'an deux mil neuf
Le 12 février 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 4 février 2009

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, GUILLOTEAU, BIDAULT, NOGRETTE, PAULMIER, SOUVERAIN, DUBUC Messieurs DOUADY, RICHARD, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIEN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames CHAMPENOIS, Messieurs FLEURY, DAUBORD, BONNET,

Assistaient également : Mesdames DUBREUIL, PRESTEAU, Messieurs DUBOIS, LOISEAU, NOYER, membres suppléants.

1. Ouverture d'un poste de technicien supérieur spécialité « informatique et systèmes d'information et de communication »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'évolution du service informatique de la Communauté de Communes et l'importance donnée au développement de l'information et de la communication électronique sur le territoire.

Afin de se doter du personnel qualifié pour assurer le suivi du parc informatique de la communauté de communes et de poursuivre activement le développement de la communication par le biais d'outils numériques sur le territoire, le Président propose de créer un poste de technicien supérieur spécialisé en « informatique et systèmes d'information et de communication » à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2009.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de technicien supérieur spécialisé en « informatique et systèmes d'information et de communication » à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2009. Le Président est autorisé à procéder au recrutement de cet agent et à signer tous les documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2009.

2. Ouverture de postes pour la structure multiaccueil

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la construction du Multiaccueil à Paulnay. Afin d'assurer le fonctionnement de la structure, il convient de recruter le personnel nécessaire.

Aussi, Monsieur le Président propose de créer :

- un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1^{er} mars 2009.
- un poste d'adjoint d'animation à raison de 28h30 hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2009.
- un poste d'adjoint d'animation à raison de 23h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2009.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les postes tels que proposés par le Président.

Le Président est autorisé à procéder au recrutement de ces agents et à signer tous les documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2009.

3. Régime indemnitaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'important travail fourni par l'équipe administrative et technique de la Communauté de Communes. Il précise que l'augmentation des salaires ne correspond pas à l'évolution du coût de la vie. Aussi, compte tenu de la motivation, de la disponibilité et des évolutions des compétences de certains agents, il propose d'augmenter le coefficient de l'indemnité qui leur est actuellement allouée, afin que cela représente en moyenne 30 € net par mois et par agent.

4. Structure multiaccueil : Règlement de fonctionnement et projet d'établissement

Monsieur le Président de la commission « jeunesse sport culture » présente au Conseil Communautaire le projet de règlement intérieur, ainsi que le projet d'établissement de la structure multiaccueil de PAULNAY.

Le Conseil Communautaire, suite à cette présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlement de fonctionnement ainsi que le projet d'établissement présentés. Le président est autorisé à signer et à faire appliquer ces documents

5. Structure multiaccueil : mise en place d'une régie de recettes et d'avances

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création de la structure multiaccueil de PAULNAY. Afin de permettre d'une part, aux familles de régler directement les frais de garde, et, d'autre part, d'effectuer de menues dépenses, il propose de mettre en place une régie de recettes et d'avances pour ce service. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place d'une régie de recettes et d'avances telle que proposée ci-dessus pour le fonctionnement de la structure multiaccueil. Les tarifs appliqués seront ceux figurant dans le règlement de fonctionnement. La régie fonctionnera à l'aide d'un journal PIRZ. Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette régie.

6. ZA de l'Avis à MARTIZAY : Réalisation du dossier de déclaration « Loi sur l'eau » : Résultat de la consultation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la ZA de l'Avis à MARTIZAY, afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau, il nous est nécessaire de déposer un dossier de déclaration auprès des services de la police de l'eau. Pour se faire, une consultation a été lancée pour désigner un bureau d'étude. Il précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 12 février 2009 et propose d'attribuer le marché au cabinet JM BLAIS de 86100 CHATELLERAULT pour un montant de 1 950 € HT soit 2 332,20 € TTC. Aussi, le Président propose d'accepter la proposition de la commission d'appel d'offres. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président, Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Affaires économiques » 2009.

7. Aménagement de la place de l'église d'AZAY LE FERRON : Choix d'un nouveau Maître d'œuvre en procédure d'urgence

Monsieur le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet d'aménagement de la place d'AZAY LE FERRON, avait été confiée au cabinet ROBINNE. Il rappelle également que les travaux et le paiement doivent impérativement être achevés au plus tard le 30 novembre 2009. Or, par courrier en date du 20 Décembre 2008, Monsieur ROBINNE a notifié sa décision de ne pas poursuivre sa mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet. Aussi, devant l'urgence avérée, il propose de confier la maîtrise d'œuvre des missions restant à réaliser sur ce projet au cabinet DAYOT de Buzançais. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre des missions restant à réaliser sur ce projet au cabinet DAYOT de Buzançais. Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette mission. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget «Principal » 2009.

8. Titre d'identité et de voyage biométriques : Mise à disposition de personnel au profit de la commune de ST MICHEL EN BRENNE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place du Relais de Services Publics à ST MICHEL EN BRENNE. Il précise qu'il semble judicieux d'accueillir dans le cadre du relais de service publics le dispositif d'enregistrement des titres d'identité et de voyage biométriques. Or, ce service doit obligatoirement être sous la responsabilité d'un maire. Aussi, Monsieur VALET, Maire de ST MICHEL-EN-BRENNE accepte sa mise en place à la condition que la Communauté de Communes mette à disposition de sa commune, l'animateur du relais de services publics. Monsieur le Président propose d'accepter la mise à disposition de Monsieur Jean-Bernard CONSTANT et donne lecture du projet de convention. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, la mise à disposition de Monsieur Jean-Bernard CONSTANT au profit de la Commune de ST MICHEL EN BRENNE pour assurer l'enregistrement des titres d'identité et de voyage biométriques. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition correspondante.

9. Etude diagnostic de territoire : option étude de territoire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la présentation, par le cabinet ESCOFFIER, de l'étude de territoire. A l'issue de cette présentation, le cabinet a rappelé qu'il serait pertinent pour la Communauté de Communes de réaliser un « Projet de territoire » qui permettrait à la collectivité de dessiner ses grandes orientations en matière d'aménagement et de développement.

Il rappelle que cette proposition avait été présentée en option par le cabinet ESCOFFIER dans son offre de marché pour un montant de 7 700 € HT.

Il précise que cette option « projet de territoire » étant une innovation au niveau départemental, elle est susceptible d'être éligible à la Dotation Globale de Décentralisation « Urbanisme ».

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres sur cet avenant au contrat initial, il propose de retenir cette option et de prolonger le délai d'exécution de 3 mois ce qui porterait le délai contractuel à 9 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'option « projet de territoire » proposée par le Cabinet ESCOFFIER pour un montant de 7 700 € HT et de prolonger le délai d'exécution de 3 mois ce qui porte le délai contractuel à 9 mois. Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant au contrat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2009.

10. Demandes de subvention DGE 2009

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de solliciter une Dotation Globale d'Equipe ment aux taux maximum pour les opérations suivantes :

- travaux d'étanchéité du gymnase
- travaux de réfection de voirie

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte les propositions du Président, et le charge de demander l'attribution d'une Dotation Globale d'Equipe ment aux taux maximum pour les opérations cités ci-dessus.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2009.

11. Saison culturelle 2009

Le Président de la commission « Jeunesse, sport, culture » rappelle au Conseil Communautaire le dispositif « Saison Culturelle » de la Région Centre. Dans le cadre du contrat de Saison culturelle 2009, il propose la programmation suivante :

- **Spectacle théâtral « Récits de Chasse » - Caméléon Productions- Tout public :**

Coût artistique: 1 528 €

Frais divers et de communication : 170 €

Soit un coût total de 1 698 €

Subvention Région : 917 €

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 781 €

Estimatif billetterie : 500 €

- **Concert de Jazz - Thierry LIEUTAUD - Tout public :**

Coût artistique: 1 100 €

Frais divers et de communication : 120 €

Soit un coût total de 1 220 €

Subvention Région : 660€

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 560 €

Estimatif billetterie : 250 €

- **Théâtre scolaire « Cheval de bleu » - scolaires:**

Coût artistique pour 2 représentations: 4 000 € (pris en charge directement par le PNR)

Frais divers: 600 €
Soit un coût total de 600 €

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 600 €

- **Théâtre scolaire « les Mains dans la Farine » - scolaires :**

Coût artistique pour 2 représentations: 1557 €
Frais divers: 180 €
Soit un coût total de 1 737 €

Subvention Région : 935 €
Reste à la charge de la Communauté de Communes : 802 €

- **Contes « Zalanko » - Angélique PENNETIER- Tout public :**

Coût artistique: 1 370 €
Frais divers et de communication : 100 €
Soit un coût total de 1 470 €

Subvention Région : 822 €
Reste à la charge de la Communauté de Communes : 648 €
Estimatif billetterie : 200 €

- **Chansons « Gaston Couté » - Michel DESPROGES- Tout public :**

Coût artistique: 1 300 €
Frais divers et de communication : 80 €
Soit un coût total de 1 380 €

Subvention Région : 780 €
Reste à la charge de la Communauté de Communes : 600 €
Estimatif billetterie : 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte la programmation de saison culturelle telle que proposée ci-dessus, et autorise le Président à signer le contrat de saison culturelle 2009 ainsi que tous les documents afférents. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2009.

12. Service culture : création d'une régie de recettes

Monsieur le Président de la commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle au Conseil Communautaire la décision de mise en place d'une saison culturelle dont la programmation est définie chaque année.

Il informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer une billetterie pour l'encaissement des droits d'entrée et propose de définir les tranches tarifaires suivantes : 8 €, 5 €, 3 € et 0 € (gratuité). Il précise que ces tarifs seront appliqués, au cas par cas, sur délibération du Conseil, pour chacun des spectacles. Aussi, il propose de mettre en place une régie pour le service culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de créer une billetterie pour l'encaissement des droits d'entrée des spectacles de la saison culturelle et définit les tranches tarifaires suivantes : 8 €, 5 €, 3 € et 0 € (gratuité)

Il décide de mettre en place la régie de recettes proposée par le Président. Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la création de cette régie et au versement des indemnités.

13. Saison culturelle 2009 : Tarifs spectacles

Monsieur le Président de la commission « Jeunesse Sport Culture » rappelle au Conseil Communautaire la programmation de la saison culturelle 2009. Il propose de définir les droits d'entrée aux différents spectacles comme suit :

- **Chansons « Gaston Couté » - Michel DESPROGES- Tout public :** *Prévu pour le 7 mars 2009 à Mézières-en-Brenne*

Plein tarif : 5 €
Tarif réduit (-18 ans) : 3 €
Gratuit (-12 ans)

- **Spectacle théâtral « Récits de Chasse » - Caméléon Productions- Tout public :** *Prévu pour le 25 avril 2009 (lieu à définir selon des critères techniques AZAY ou MEZIERES)*

Plein tarif : 8 €
Tarif réduit (-18 ans) : 5 €
Gratuit (-12 ans)

• **Concert de Jazz - Thierry LIEUTAUD - Tout public : Prévu pour mi-août 2009 à MARTIZAY**

Plein tarif : 5 €
Tarif réduit (-18 ans) : 3 €
Gratuit (-12 ans)

• **Contes « Zalanko » - Angélique PENNETIER- Tout public : Prévu pour les vacances de la Toussaint 2009 à MARTIZAY**

Plein tarif : 5 €
Tarif réduit (-18 ans) : 3 €
Gratuit (-12 ans)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions de tarifs tels que listés ci-dessus, et charge le Président de les faire appliquer

14. Aménagement du Centre bourg de Migné : Convention avec le SIE de la Philippière pour la mise en place d'un groupement de commande

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement du cœur de village de MIGNE. Il précise que dans un souci d'économie, le Syndicat des Eaux de la Philippière souhaite réaliser en parallèle de l'opération d'aménagement, des travaux sur le réseau d'eau potable. Aussi, il propose de mettre en place une convention avec le Syndicat des Eaux de la Philippière, afin de passer un appel d'offre commun. Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention, et autorise le Président à signer la convention avec le Syndicat des Eaux de la Philippière afin de passer un appel d'offre commun pour la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg de MIGNE.

15. ZA des Noraies - Atelier de 150m² : Signature du Bail Commercial

Monsieur le Président rappelle la délibération N°08/11-2008 du 16 décembre 2008 relative au loyer de l'atelier de 150 m² sur la Zone d'Activités communautaire des Noraies à MEZIERES EN BRENNE. Il précise à ce sujet que le loyer mensuel de 2 000 € fixé lors de cette séance est hors taxes. Il convient maintenant de procéder à la régularisation de cette location avec l'entreprise ETDE. Aussi, il propose de charger Maître Steiger notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger le bail commercial. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle que le montant mensuel du loyer est de 2 000 € HT, et charge Maître Steiger de rédiger le Bail Commercial. Le Président est autorisé à signer le bail avec l'entreprise ETDE ainsi que tous les documents afférents.

16. ZA des Noraies - Ateliers de 350m² : Opération de terrassement en fond de parcelle

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite à l'opération de construction de deux ateliers de 350 m², il est nécessaire de réaliser des opérations de terrassement en fond de parcelle. Il précise qu'il a lancé une consultation selon en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics. Suite à l'analyse des devis, et conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre, il propose de retenir l'offre de l'entreprise FAUDEVET de ST MICHEL EN BRENNE (36290) pour un montant total de 24 979,00 € HT.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

Publié le 18 février 2009,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS